



CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

1. Préambule

La présente Charte a pour objectif de promouvoir au sein du club d'Urania Genève Sport (ci-après UGS) un esprit sportif et associatif fondé sur le respect des personnes, des infrastructures et des règles de vie qui encadrent la pratique du football au sein de l'association.

Elle s'adresse ainsi tant aux dirigeants, entraîneurs et staff technique qu'aux joueurs des sections actives ou juniors, aux parents ainsi qu'à toute personne liée aux diverses activités du club.

Chaque membre, par son adhésion, s'engage à la respecter.

2. Dispositions générales :

Dans la pratique de son activité sportive ou associative au sein du club, chaque membre s'efforce d'adopter une attitude en parfaite adéquation avec les valeurs d'UGS, à savoir notamment :

- Le respect de toute personne ou entité liée à la pratique du football, qu'elle soit membre du club ou adversaire, sans discrimination aucune;
- Le respect des infrastructures et du matériel mis à disposition tant par le club que par l'adversaire lors des déplacements ;
- La promotion du fair-play et des valeurs sportives à tous les niveaux, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors ;
- Le respect des institutions sportives genevoise et fédérale ainsi que de leurs directives.

En vue de pratiquer le football au sein du club, tout membre prend connaissance du Règlement intérieur d'UGS et s'engage à respecter ce dernier tout au long de son activité au sein du club.

3. Dispositions spéciales :

A. Engagement des joueurs

Dans sa pratique du football au sein du club, chaque joueur licencié s'engage notamment à :

- Se conformer en tout temps aux règles de jeu, à l'esprit du football et du sport en général ;
- Bannir et refuser toute forme de violence dans le cadre de la pratique du sport ;
- Respecter tous les acteurs de la pratique du football au sein du club, notamment ses coéquipiers, les entraîneurs, le staff technique mais aussi les adversaires et les supporters, et ce sans discrimination aucune ;
- Porter une attention particulière au respect du corps arbitral durant les matchs et les compétitions, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors ;
- Adopter un comportement irréprochable et veiller à toujours faire preuve de fair-play, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors ;
- Être à l'écoute et respecter les directives des entraîneurs et des dirigeants du club ;
- Résoudre tout litige par la discussion, la communication et le débat, en en référant aux entraîneurs ou aux dirigeants si besoin ;
- Prendre soin des infrastructures et des équipements mis à disposition tant dans l'enceinte du club que durant les rencontres à l'extérieur ;
- Veiller à se présenter aux entraînements et aux matchs vêtu de manière adéquate et respectueuse tant de ses coéquipiers que de ses adversaires ;
- Ne pas consommer d'alcool, de tabac ou toute autre substance incompatible avec une saine pratique du football aux alentours du terrain de jeu ;
- Veiller à serrer la main de l'arbitre et des adversaires avant et après chaque rencontre ;
- Être présent de manière régulière et ponctuelle aux séances d'entraînement ainsi qu'à toute convocation de l'entraîneur ;
- Informer suffisamment à l'avance son entraîneur de toute indisponibilité ou absence à un entraînement ou une rencontre ;
- Véhiculer en tout temps une image positive du club et de ses valeurs en portant nos couleurs avec fierté ;
- S'acquitter ponctuellement du montant de la cotisation indispensable à la vie du club.

B. Engagement des entraîneurs et du staff technique

Les entraîneurs et les membres du staff technique s'engagent à :

- S'investir pleinement dans la formation des joueurs, quel qu'en soit l'âge ou la catégorie ;
- Veiller prioritairement et en tout temps à la santé et à la sécurité des joueurs ;
- Inculquer aux joueurs une éthique sportive conforme aux valeurs véhiculées par le club ;
- Adopter un comportement exemplaire à l'égard des joueurs, des autres entraîneurs, des parents, des supporters, des dirigeants et des adversaires ;
- Respecter le corps arbitral et les institutions sportives tout en veillant à ce que les joueurs en fassent de même ;
- Prêter une oreille attentive aux doléances des joueurs et encourager la communication et le débat comme méthodes de résolution des litiges ;
- Communiquer et rapporter aux dirigeants toute question ou information nécessaires au bon fonctionnement général du club ;
- Tenir un discours positif et mesuré envers les joueurs, notamment les plus jeunes ;
- Respecter la ponctualité des entraînements et des matchs et avertir au plus vite un membre dirigeant du club en cas d'indisponibilité ;
- Veiller à se présenter aux entraînements et aux matchs vêtu de manière adéquate et respectueuses tant des joueurs que des supporters et adversaires ;
- Respecter et faire respecter l'interdiction de fumer et de consommer de l'alcool à proximité des terrains de jeu ;
- Si nécessaire, sanctionner de manière juste et impartiale le mauvais comportement de ses joueurs ;
- Saluer l'arbitre et l'adversaire au début et à la fin de chaque rencontre ;
- Respecter l'intimité des joueurs.

C. Engagement des parents de joueurs

Chaque parent dont l'enfant porte les couleurs d'UGS s'engage à :

- Respecter l'autorité des entraîneurs à l'égard de son enfant, dans le respect des droits de ce dernier, dès sa prise en charge à l'intérieur des structures du club ;
- Communiquer aux entraîneurs toute information importante ou utile relative à la santé et à la sécurité des joueurs ;
- Respecter la ponctualité des convocations aux entraînements et aux matchs ;
- Respecter les installations, le cadre et le matériel mis à la disposition des joueurs ;
- Prévenir l'entraîneur en cas d'indisponibilité de son enfant pour un entraînement ou un match ;
- Respecter les choix de l'entraîneur dans l'exercice de ses fonctions sportives et éducatives ;
- Adopter un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain vis-à-vis de son enfant, des autres joueurs, des entraîneurs, des dirigeants et de l'adversaire ;
- Respecter le corps arbitral et ses décisions durant les rencontres ;
- Respecter la surface de jeu en veillant à rester dans la zone délimitée aux spectateurs et à ne pas laisser de déchets en dehors des poubelles ;
- Inculquer à son enfant les valeurs du fair-play et du respect de l'adversaire ;
- S'investir tant que possible dans la pratique du sport de son enfant en l'encourageant et en assistant aux rencontres ;
- Assister tant que possible le club dans l'organisation des déplacements lors des matchs à l'extérieur ;
- S'abstenir de fumer et de consommer de l'alcool aux alentours du terrain de jeu ;
- Assister autant que possible le club dans son développement afin de proposer aux joueurs le meilleur cadre possible pour la pratique du football ;
- S'acquitter ponctuellement du montant de la cotisation de son enfant, indispensable à la vie du club.

D. Engagement des dirigeants

Chaque dirigeant s'engage à :

- Veiller prioritairement et en tout temps à la santé et à la sécurité des membres ;
 - Inculquer aux membres une éthique sportive conforme aux valeurs véhiculées par le club ;
 - Bannir et refuser toute forme de violence dans le cadre de la pratique du sport ;
 - Assister autant que possible le club dans son développement afin de proposer aux joueurs le meilleur cadre possible pour la pratique du football ;
 - Adopter un comportement exemplaire à l'égard des joueurs, des entraîneurs, des parents, des supporters, des autres dirigeants et des adversaires ;
 - Respecter le corps arbitral et les institutions sportives tout en veillant à ce que les membres en fassent de même ;
 - Prêter une oreille attentive aux doléances des membres et encourager la communication et le débat comme méthodes de résolution des litiges ;
 - Communiquer et rapporter aux membres toute question ou information nécessaire au bon fonctionnement général du club ;
 - Tenir un discours positif et mesuré envers les membres, notamment les plus jeunes ;
 - Respecter et faire respecter l'interdiction de fumer et de consommer de l'alcool à proximité des terrains de jeu.
-